

### *Prévention spécialisée*

## **Le Département du Loiret et la commune de Pithiviers s'engagent en faveur des jeunes**

**Le 12 avril 2021, le Département du Loiret et la commune de Pithiviers ont signé une convention afin de définir les objectifs et moyens qui seront consacrés à la prévention spécialisée sur la commune de Pithiviers. De quoi s'agit-il ? Une action éducative et sociale dans des territoires prioritaires, auprès de jeunes en rupture familiale et en voie de marginalisation.**

À travers cette convention, la commune de Pithiviers a chargé l'association Léo Lagrange de la mise en place d'actions de prévention spécialisée, avec une équipe composée d'un chef de service et deux éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs. Dans ce cadre, le Département du Loiret alloue une aide financière de 80 000 € (soit 50% du montant prévisionnel) à la commune de Pithiviers pour la réalisation d'actions de prévention spécialisée.

La prévention spécialisée s'adresse à des pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes aux relations sociales fragiles et/ou dégradées. Elle cible plus particulièrement les jeunes de 16 à 25 ans fragilisés par un sentiment d'exclusion, l'expérience de la précarité, l'insuffisance de présence d'adultes référents, qui ne peuvent ou ne veulent pas s'adresser aux dispositifs habituels d'intégration sociale, culturelle et économique.

L'objectif de la prévention spécialisée ? Révéler les potentialités et les capacités des jeunes et de leur famille, développer la socialisation, la responsabilisation et l'autonomie, mais aussi agir sur les phénomènes d'inadaptation sociale et prévenir les risques d'exclusion et de marginalisation, y compris les actes de délinquance et de violence dont les jeunes sont auteurs et/ou victimes.

L'échange et la confiance sont au cœur de l'intervention. Elle se base sur la libre adhésion des jeunes, l'anonymat, le partenariat (entre les structures partenaires et - sur le terrain - entre le jeune loirétain, l'équipe et, autant que possible, les parents), l'absence de mandat nominatif, une prise en charge non-institutionnelle.

#### **Une action de proximité**

La prévention spécialisée est une action de proximité : elle est déployée sur les seules zones du département, en dehors de la Métropole, pour lesquelles la nécessité de cette action a été identifiée. Le Département et les communes partenaires réalisent un diagnostic pour repérer les périmètres d'intervention et les populations concernées par la prévention spécialisée. L'Assemblée départementale a, pour ce faire, adopté une charte qui est proposée aux communes.

Renseignements auprès de la Maison du Département.

**CONTACT PRESSE**

**Cassandre Germain**

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr